



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

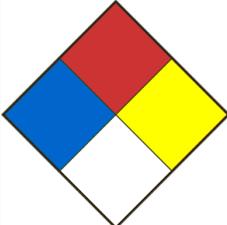
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit (+/-) CAMPHRE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C <sub>10</sub> H <sub>16</sub> O		Numéro MAT CP-0121	Masse molaire 152,24
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes HUILE DE CAMPHRE, CAMPHRE SYNTHÉTIQUE, (±) - CAMPHOR, DL-CAMPHOR, 1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO(2.2.1)HEPTAN-2-ONE, 2-BORNANONE, 2-CAMPHANONE, GUM CAMPHOR, BORNAN-2-ONE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-09-10	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Matières solides inflammables catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
<b>Mention d'avertissement</b>	ATTENTION
<b>Mentions de danger (H)</b>	H228 Matière solide inflammable. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseils de prudence (P)</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 2 <b>Inflammabilité</b> 2 <b>Réactivité</b> 0 <b>Spécial</b>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Camphre	76-22-2	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Conditions d'allumage</b>	La chaleur, les étincelles et la flamme nue.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Éviter de mélanger le camphre avec les produits suivants: les chlorates, le naphthalène, le p-dichlorobenzène, le permanganate de potassium et les solvants organiques. Les vapeurs peuvent exploser en présence d'une source de chaleur ou au contact du trioxyde de chrome. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éliminer toutes les sources d'inflammation.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Protéger des rayons du soleil. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
CAMPHRE	76-22-2	TWA	12.0000mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		STEL	19.0000mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		TWAEV	12.0000 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario OELs
		STEV	19.0000mg/m <sup>3</sup>	Canada, Ontario OELs
		TWA	2.000000 ppm	Canada, LEP Colombie Britannique
		STEL	3.000000 ppm	Canada, LEP Colombie Britannique
		VEMP	12.0000 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	19.0000 mg/m <sup>3</sup>	Québec, Règlement sur la santé et la sécurité du travail, annexe 1 Partie 1 : valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air.

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Apparence</b>	Poudre granuleuse de couleur blanche-
<b>Odeur</b>	Odeur aromatique..
<b>Seuil olfactif</b>	1.3ppm
<b>pH</b>	Donnée non disponible.
<b>Point de fusion / congélation</b>	175°C
<b>Point initial d'ébullition</b>	204°C
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	64.4°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	0.6%
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	3.5%
<b>Tension de vapeur</b>	0.65 mmHg @ 25°C.
<b>Densité de vapeur</b>	5.25 ( Air =1.0).
<b>Densité</b>	0.992 g/cm <sup>3</sup> à 25°C.
<b>Solubilité</b>	Très peu soluble dans l'eau (0.13%). Soluble dans l'alcool et l'éther.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	log Pow : 2.414 à 25°C.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	460°C
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Non-réactif sous conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Stable sous conditions normales.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Substances incompatibles</b>	Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Le trioxyde de chrome, le naphthalène, le p-dichlorobenzène, le permanganate de potassium. Solvants chlorés. La chaleur et l'humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### (+/-) CAMPHRE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation sévère et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
<b>- Peau</b>	Nocif en cas d'absorption par la peau Irritation sévère et dermatite.
<b>- Respiration</b>	Toxique en cas d'inhalation. Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, souffle court, maux de tête, vertiges, érythème, ralentissement du rythme cardiaque, convulsions, nausées et vomissements. L'inhalation prolongée peut entraîner de l'anxiété, de la confusion, des tics convulsifs des muscles faciaux, des convulsions épileptiformes, le coma et la mort.
<b>- Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Irritation des muqueuses. Brûlures de la bouche et de la gorge, dysphagie, douleurs abdominales, crampes, maux de tête, anxiété, confusion, délire, tremblements, nausées et vomissements, convulsions épileptiformes, collapsus respiratoire, coma et peut entraîner la mort.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Désorientation, coma, Nausée, Vertiges, Migraine . Des doses supérieures à 2,0 grammes auraient été / un dépresseur du système nerveux central / et pourraient provoquer des convulsions, un délire, des hallucinations et la mort. Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, érythème, perte possible de l'odorat, tremblements, fatigue, nausées et vomissements.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50- Oral(e) - souris - 1310 mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 110 mg/L - 96 h
<b>Persistence et dégradation</b>	Biodégradabilité aérobie Résultat: 77 % - Facilement biodégradable.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2717
Appellation réglementaire	CAMPHRE synthétique
Classification du TMD	4.1 Solides inflammables
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Matières solides inflammables catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-09-10